

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A319/A320/A321

Cockpit - Amélioration de l'ensemble tablette/repose-pied pilotes (ATA 25)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A319/A320/A321, tous modèles certifiés, tous numéros de série, n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 28472 en production, ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1225 en exploitation.

RAISONS :

Un cas récent de perte d'un clip de retenue de l'axe de fixation de la biellette de relevage d'un repose pieds côté pilote s'est produit sur un avion AIRBUS A320 en service.

L'absence ou la rupture du clip de retenue peut entraîner le détachement de la biellette de relevage du repose-pied qui peut entraver l'action du palonnier.

Cette nouvelle Consigne reprend l'inspection rendue impérative au titre de la CN 1999-074-127(B) R1 jusqu'à l'application de l'action terminale rendue impérative.

ACTIONS ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives :

- 1) Au plus tard dans les 500 heures de vol à compter du 06 mars 1999 (date d'entrée en vigueur de la CN 1999-074-127(B)) :
 - effectuer l'inspection et appliquer si nécessaire les actions correctives qui s'imposent conformément aux instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1220.
- 2) Renouveler les actions du paragraphe 1 de cette Consigne à des intervalles n'excédant pas 15 mois jusqu'à l'application du paragraphe 3 ci-dessous.
- 3) Au plus tard le 31 octobre 2001, sauf si déjà accompli, modifier le système de fixation de l'ensemble tablette/repose pied pilotes sur avion conformément aux instructions du Bulletin Service A320-25-1225.

.../...

La présente CN remplace la CN 1999-074-127(B) qui est annulée par sa Révision 2 du 14 juin 2000.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1220
(ou toute révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1225
(ou toute révision ultérieure approuvée).

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 24 JUIN 2000